



Rappel d'arrérages de retraite du régime général

Par **Zelda 09**, le **31/10/2014** à **21:45**

Bonsoir,

J'ai fais m'a demande de retraite au régime Général avec 8 mois de retard. Puis-je demander un rappel d'arrérage ?

On m'a dit que cela n'est pas possible.

Merci.

Par **goofyto8**, le **31/10/2014** à **22:16**

Non, ce n'est pas possible.

L'Assurance Retraite prend en compte la date de dépôt de la demande de retraite, et ne paye qu'à partir du premier jour du mois [s]qui suit cette date de dépôt[/s].

Il peut cependant (et à titre exceptionnel) y avoir dérogation à cette règle, lorsque le demandeur était inscrit au chômage; mais suite à une vérification tardive de son relevé de carrière, a du rembourser à Pôle Emploi des allocations chômage indument payées, du fait qu'il avait droit à une retraite à taux plein, et qu'ainsi il ne pouvait plus prétendre bénéficier de l'UNEDIC.